

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



MAI
2019

Mardi 1^{er} mai de 9h à 12h

Au pont de Zuydcoote
Concours de pêche

La Bourriche Zuydcootoise

Samedi 4 mai et dimanche 5 mai

Salle des Sports - Espace Robert Merle
Masters régionaux individuels et double de fléchettes

Volgelpik

Mercredi 8 mai à 11h

Monument aux Morts

Dépôt de gerbe

Commémoration Victoire 1945

UNC-AFN

Samedi 11 mai de 14h à 17h30

Salle des sports - Espace Robert Merle

Festival archéologique

Entrée libre. Participation à l'enquête 3€
(kit spécial inclus)

Pré-réservation souhaitée à
courtildessimples@gmail.com

Le Courtil des Simples

Samedi 25 mai

Salle des sports - Espace Robert Merle
31^{èmes} boucles zuydcootoises

Cap sur la Forme

Dimanche 2 juin à 11h

Cimetière Militaire

**Hommage au soldat retrouvé sur
notre plage 78 ans après son décès**

Samedi 15 juin à 10h30

Salle Pierre Lamstaes

Atelier cosmétique au naturel

Le Courtil des Simples

Dimanche 16 juin de 6h à 18h

Rue du Général de Gaulle

Brocante "Fête du village"

Les Judcoot'Lussen

Mardi 18 juin à 11h

Monument aux Morts

Dépôt de gerbe

Commémoration Appel

du Général de Gaulle

UNC-AFN



Festival Archéologique

Samedi 11 mai à partir de 14h aura lieu le festival d'archéologie « C'est notre histoire » à la salle des sports, espace Robert Merle de Zuydcoote. Il s'agit d'un festival culturel familial articulé en trois parties et dont le thème de cette année est l'époque romaine :

- Un temps fort autour de cinq ateliers au cœur d'une enquête, destinée aux enfants et adolescents (Enfant de moins de 10 ans accompagné d'un adulte) ;

- Un espace d'animations pour tous avec un espace jeux de sociétés, une exposition sur les métiers de l'archéologie, un espace tout petits, une animation ludique et une balade historique et archéologique dans les dunes ;

- et enfin, une conférence sur l'archéologie du sel.

Notre projet est de permettre à tous un accès à notre histoire grâce à l'archéologie, de manière ludique, pédagogique et concrète. Pour cette première édition, le thème est centré sur l'époque romaine.

Nous recherchons quelques bénévoles, si vous êtes intéressés contactez : courtildessimples@gmail.com

Samedi 11 mai de 14h à 19h30 - Salle des sports Robert Merle

Festival C'est notre histoire

13H45 : INAUGURATION OFFICIELLE

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE 14H-17H30

Basée sur 5 ateliers permettant de découvrir une facette du métier d'archéologue et d'expérimenter la vie à l'époque romaine. On apprend en s'amusant et en faisant !

Inscription jusqu'à 16h30* - Participation 3 euros - Donne droit à un kit spécial.

**Pour une meilleure organisation et gestion des stocks, une pré-inscription est souhaitable avant le 20 avril*

DÉCOUVERTE - 14H-17H30

- Espace jeux de société thématiques
- Espace tout petits (jeux, lecture, coloriages...)
- Exposition les métiers de l'archéologie
- Espace lecture
- Frise chronologique participative
- Bar et petite restauration
- Balade historique dans les dunes, 3 balades de 40 min
- Rejoins-nous pour une tortue romaine !

Entrée libre

COMPÉTENCE - 18H

Mme Ch. Hoet-Van Cauwenberghe, professeure de l'université de Lille, viendra présenter l'industrie du sel antique et gauloise sur le littoral. Notre région est riche de découvertes d'ateliers de sauniers (fabricants de sel), la proximité avec la mer étant idéale. Entre chantiers archéologiques, sculptures et inscriptions, la fabrication du sel n'aura plus de secrets pour vous. La conférence sera suivie d'un apéritif à la romaine. **Entrée libre**



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Le printemps est arrivé et à cette occasion, la chasse aux oeufs organisée ce lundi de Pâques, par Zuydcoote Animations a rencontré un très vif succès. Nous avons pu également constater une belle réussite de l'association de tir à l'arc « la flèche zuydcootoise » avec l'organisation de leur tournoi à la salle Robert Merle lors du week end des rameaux. Elle a déplacé près de 200 personnes de France et du Bénélux.

Le dimanche 26 mai, nous allons pouvoir voter pour les élections européennes. A l'heure où de nombreux français démontrent leur souhait de pouvoir encore plus s'exprimer dans le cadre d'une démocratie française, l'ensemble de la population a la possibilité de participer à cette expression de démocratie à l'échelle européenne en venant voter. A Zuydcoote, nous pourrons aller voter, comme d'habitude, à la salle Robert Merle.

Fin mai, début juin, nombreux parmi vous le savent, est la période de commémoration de l'Opération dynamo. A ce titre, une cérémonie est organisée conjointement par l'Organisme National des Anciens Combattants et la commune de Zuydcoote pour rendre hommage au soldat inconnu retrouvé sur la plage de Zuydcoote l'été dernier. Elle aura lieu le 2 juin à 11h au cimetière militaire de Zuydcoote. La municipalité est fière de pouvoir rendre hommage à ce soldat. C'est un évènement très exceptionnel et je serai heureuse de le partager avec vous ce jour-là.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Infos	4
Retour sur images	6
Vacances	10
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 6 mai de 14h à 16h30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme JOLLANT et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote
Contactez le 03 59 73 47 20 pour prendre rendez-vous ou se rendre sur le lieu de leur permanence : Les mardis de 14h à 16h à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale ou les jeudis de 14h à 16h au CCAS de Bray-Dunes (03 28 29 96 20)

Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

En Mairie
Samedis 11 et 25 mai de 9h à 12h

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 17 mai de 9h à 11h30 en Mairie
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30 et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59



Le département du Nord en « alerte sécheresse »

Arrêté du 9 avril 2019 disponible en mairie

Le département du Nord connaît depuis 2017, des déficits pluviométriques importants, qui nous ont déjà conduit à des mesures de restrictions de consommation d'eau.

Quelques gestes simples



L'eau est un bien fragile, patrimoine précieux et bien commun des usagers. Chaque citoyen doit faire preuve de civisme afin de préserver la ressource.

Même quand il pleut, les réserves en eau restent FRAGILES dans le Nord

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.

L'été 2019-2020 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale. Il ne s'agit pas d'un événement pluvieux pour permettre aux réserves de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département est enregistré, par endroit, un niveau historiquement bas en les divers sites émetteurs pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

Source: Youri Stouffier, Maire de Valenciennes

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource
mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les lavage de vos lave-vaisselle & mobile vidéo
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 25 fois plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une douche d'eau économe qui consomme 20 litres d'eau
- L'eau de lavage des hommes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

- Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur
- 20% Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = certaines de m³ par an

AU JARDIN

- 1 arrosage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Rassemblez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages espacés car sensible aux des petits arrosages quotidiens

*Prenez compte de la pluie prévue ou tombée
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE NORD JUSQU'AU 30 JUIN 2019

sauf autorisation du Delta de l'Escaut

- Interdiction de laver les véhicules particuliers**
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage
- Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h**
- Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...**
seul remplissage autorisé le samedi de l'aube jusqu'à 14h00, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux
- Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golf...**
de 9h à 19h
- Restriction de l'irrigation agricole**
sauf irrigation autorisée par arrêté préfectoral
- Fermeture des fontaines publiques**
sauf irrigation autorisée par arrêté préfectoral

Adoptons les gestes éco-citoyens

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État du Nord : www.nord.gouv.fr

« Retraite et bénévolat »

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Nord-Picardie a dans son champ de compétences la préservation de l'autonomie des retraités et l'encouragement du bénévolat. Dans ce cadre, elle lance la 12^{ème} édition de son concours « Retraite et bénévolat » à partir du 2 mai.

La date limite de réception des dossiers de participation est fixée au 30 juin.

Le dossier peut être retiré sur le site www.carsat-nordpicardie.fr, dans les agences de la Carsat ou demandé par courrier à Carsat Nord-Picardie, Département Communication 11 allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq.



Ces petits gestes qui peuvent améliorer la qualité de notre environnement et du voisinage !

BALAYAGE ET VOIE PUBLIQUE

Les propriétaires et locataires (privés ou commerçants) sont tenus de balayer et nettoyer autant que besoin les trottoirs et caniveaux. Le désherbage doit être effectué. Devant notre porte, nous pouvons avoir des fleurs, arbustes ou tout simplement de l'herbe. Pour cette dernière, il suffit de la couper et de ne pas attendre qu'elle devienne envahissante. Quant aux fleurs et arbustes prenant des proportions trop importantes, et gênant le passage, ils doivent être arrachés.

DÉJECTIONS CANINES



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants.

Même aux endroits où la promenade de votre « Toutou » est autorisée, ramasser les déjections de votre chien est non seulement OBLIGATOIRE, mais contribue à préserver la propreté de la commune. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe de (35 euros).

LES CHEVAUX

Le code de la route stipule que les pistes cyclables, les trottoirs sont interdits aux cavaliers.

Avoir des chevaux dans notre village cela signifie que nous avons la chance d'être « encore » à la campagne mais cela n'exclut pas de respecter l'environnement et d'avoir les bons gestes de savoir vivre.

Les excréments des chevaux sur la voie publique et les trottoirs deviennent dangereux lorsque les mamans avec poussettes et enfants sont obligés de zigzaguer pour les éviter !

DÉPÔTS SAUVAGES

Il est interdit d'effectuer des dépôts sauvages, sur la voie publique, de quelque nature que ce soit (cartons, objets, encombrants d'origine ménagère...).

DÉPÔTS DANS LES CORBEILLES PUBLIQUES

La commune bénéficie d'un ramassage régulier des ordures ménagères. Il est dommage de constater que les corbeilles publiques sont encore trop régulièrement remplies par les riverains. On y trouve tout et n'importe quoi (déchets ménagers, déchets verts, litière de chat, charbon de bois, pots de peinture, etc...). Respecter les règles d'usage est dans l'intérêt de tous.

LE BRUIT

Les beaux jours arrivent, vous avez envie de jardiner ! Vous êtes en vacances ! Pensez à ceux qui souhaitent se reposer et évitez les bruits intempestifs. Par respect pour le voisinage, ne tondez pas vos pelouses à des moments mal choisis, comme le dimanche après-midi, par exemple.

Les bruits de comportement ou de bruits domestiques sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique : Article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les aboiements de chien :

Aboyer est certes un comportement

normal pour un chien, mais les aboiements continuels intempestifs, prolongés, ne constituent plus un inconfort normal de voisinage mais **un trouble anormal et une nuisance.**

Ces aboiements intempestifs provoquent une gêne considérable pour les personnes qui y sont exposées.

Si vous êtes confronté à ce problème, il faut, avant toute chose, informer le propriétaire qui peut ne pas être conscient des nuisances générées. Le plus souvent, sa bonne volonté suffit pour diminuer, voire supprimer ce problème : aménagements adéquats, exercice physique suffisant, collier anti-aboiements, dressage ...

Même si, le cas échéant, des procédures appropriées existent, la voie du dialogue est à privilégier car elle conduit, dans bien des cas, à résoudre efficacement le problème.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

En effet, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, et cela peut-être le cas pour les aboiements des chiens, est puni d'une amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €).

Pour en savoir plus : site internet du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit <http://www.info-bruit.org>

Rappel notre arrêté municipal M 40/2016 – Réglementation sur le bruit en général qui peut être consulté sur le site internet de la commune (www.zuydcoote.fr) ou en mairie.

Le rôle de chacun est indispensable pour que notre village reste accueillant où il fait bon vivre.



↑ **CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE TIR À L'ARC**
organisé les 13 et 14 avril par l'association « La Flèche Zuydcootoise ».



↑ **LA COMÉDIE « FIDÉLITÉ ABSOLUE »**
de et avec Emmanuel VALLOY, organisée par l'association « Zuydcoote Animations » a rencontré un vif succès. Les 2 séances proposées ont fait salle comble.



↑ **DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE PARKINSON**
M. Jean-Marc POPIEUL a réalisé un nouveau défi de rouler à vélo pendant 8 heures sans interruption, le samedi 13 avril.



↑ DÉCOUVERTE DES ÉPAVES DE LA PLAGE AVEC M. BRUNO PRUVOST



↑ SALON DU BIEN ÊTRE ET DE LA VOYANCE

organisé le week-end du 5 au 7 avril par l'association « Intention Bien être ».



↑ RESTAURATION DU PANNEAU DU CIMETIÈRE N° 2

entre la Ferme Nord et l'Hôpital Maritime, prise en charge par l'association "Zuydcoote, Terre d'Histoire".

Ouverture les mardis 7 et 21 mai
de 16 h à 18 h 30

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



MON PERE – GRÉGOIRE DELACOURT

Editions J-C Lattès

Parce que son fils Benjamin, violé par un prêtre s'est enfermé dans le silence, son père Edouard qui culpabilise de n'avoir rien vu, décide de se venger...



L'ERREUR – SUSI FOX

Editions Fleuve Noir

Sasha est persuadée après un accouchement prématuré et cataclysmique que le bébé qu'on lui attribue n'est pas le bon...

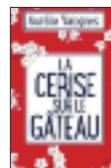


LA PUNITION QU'ELLE MERITE

ELISABETH GEORGE

Editions Presses de la Cité

Ludlow paisible bourgade du Shropshire est plongé dans l'effroi lorsque son diacre si apprécié Ian Druitt est accusé de pédophilie puis retrouvé pendu dans les locaux de la police...



LA CERISE SUR LE GATEAU – AURÉLIE VALOGNES

Editions Mazarine

Bernard et Brigitte sont un couple solide depuis 37 ans. Jusqu'au drame la retraite de Bernard...

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	M	11:53	5.25	56	---	---	--	06:16	1.15	18:37	1.20
2	J	00:10	5.30	61	12:33	5.50	66	06:58	0.95	19:15	1.00
3	V	00:47	5.50	71	13:08	5.65	75	07:33	0.80	19:49	0.85
4	S	01:18	5.65	79	13:37	5.75	83	08:07	0.70	20:23	0.75
5	D	01:46	5.75	86	14:05	5.85	88	08:42	0.60	20:59	0.65
6	L	02:16	5.85	89	14:36	5.90	90	09:19	0.55	21:36	0.60
7	M	02:49	5.95	90	15:11	5.85	89	09:56	0.60	22:13	0.60
8	M	03:25	5.90	87	15:48	5.75	84	10:33	0.65	22:52	0.65
9	J	04:06	5.85	81	16:33	5.60	77	11:12	0.80	23:33	0.80
10	V	04:55	5.65	71	17:28	5.35	66	11:56	1.00	---	--
11	S	05:58	5.45	61	18:36	5.15	56	00:22	0.95	12:51	1.20
12	D	07:08	5.25	53	19:46	5.00	50	01:23	1.15	14:03	1.40
13	L	08:25	5.15	50	21:11	5.00	52	02:40	1.20	15:27	1.40
14	M	09:52	5.30	56	22:28	5.20	62	04:00	1.10	16:43	1.20
15	M	10:59	5.55	67	23:24	5.50	73	05:14	0.85	17:50	1.00
16	J	11:52	5.75	79	---	---	--	06:17	0.65	18:45	0.80
17	V	00:11	5.75	84	12:37	5.90	88	07:09	0.50	19:33	0.70
18	S	00:52	5.90	92	13:17	5.95	94	07:55	0.45	20:16	0.65
19	D	01:31	6.00	95	13:56	6.00	95	08:38	0.45	20:57	0.60
20	L	02:12	6.05	95	14:37	5.95	93	09:18	0.50	21:37	0.55
21	M	02:55	6.00	91	15:18	5.85	87	09:57	0.60	22:16	0.60
22	M	03:38	5.90	84	15:59	5.70	79	10:35	0.75	22:55	0.75
23	J	04:21	5.75	74	16:40	5.50	68	11:13	0.95	23:34	0.90
24	V	05:04	5.50	63	17:22	5.25	57	11:51	1.20	---	--
25	S	05:50	5.20	52	18:10	5.00	47	00:14	1.15	12:33	1.45
26	D	06:43	4.95	42	19:06	4.80	38	00:59	1.35	13:24	1.65
27	L	07:45	4.75	36	20:12	4.65	35	01:55	1.55	14:28	1.75
28	M	08:59	4.70	35	21:26	4.70	37	03:08	1.60	15:48	1.75
29	M	10:10	4.85	40	22:31	4.90	45	04:22	1.50	16:55	1.55
30	J	11:05	5.10	49	23:23	5.15	54	05:22	1.25	17:49	1.30
31	V	11:50	5.35	59	---	---	--	06:12	1.05	18:34	1.10

Frontalier Grand Est

Vous souhaitez vous lancer dans un stage ou un emploi à la frontière mais vous avez des questionnements sur le droit du travail, la fiscalité, la protection sociale ou tout ce qui est relatif à la vie quotidienne, l'association Frontaliers Grand Est répond à vos questions gratuitement.

Frontaliers Grand Est, association soutenue par la Région Grand Est et l'Europe, est un centre de ressources au service des frontaliers, des salariés, des demandeurs d'emploi, des étudiants et des entreprises, associé à une plate-forme numérique. L'association a pour mission d'informer le public sur les législations, de participer à la gestion prévisionnelle de l'emploi et de développer et promouvoir la Formation professionnelle transfrontalière.

Vous travaillez ou vous souhaitez travailler en Allemagne, Belgique ou encore en Suisse, l'association vous accompagnera entourée d'une équipe qualifiée de niveau expert. **+ d'infos : www.Frontaliers-grandest.eu**

SORTIE NATURE - Mercredi 15 mai, Rdv 8h devant l'église de Coudekerque-Village

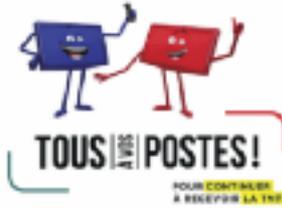
Retour des Passereaux migrateurs !

Partons à la découverte des oiseaux de retour de longs voyages, véritables exploits avec les différentes barrières qui se dressent tout au long de leur route... Cette sortie permettra de reconnaître les chants des oiseaux comme la fauvette et autre loriot d'Europe...

Animée par la Maison de l'environnement de Dunkerque

Réaménagement TNT

Vous recevez la télévision par une antenne râteau. Le 14 mai prochain, vous devrez procéder à une recherche de chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.



Pour favoriser le déploiement du très haut débit mobile et améliorer la connectivité des territoires, des réaménagements de TNT sont nécessaires et seront effectués sur les lignes françaises.

Ainsi, vous devrez effectuer une recherche des chaînes, à partir de la télécommande de votre téléviseur ou de votre adaptateur TNT, sur toutes les télévisions reliées à l'antenne.

Vous rencontrez des difficultés à cette reprogrammation, une aide à la réception pourra vous être accordée, sans condition de ressources et sur facture de travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.

+ d'infos : www.recevoirlatnt.fr ou 0970 818 818

INFORMATION IMPORTANTE

Si vous recevez la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) vous n'êtes normalement pas concernés et vous n'avez donc aucune manipulation à faire.

Si toutefois vous perdez des chaînes (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL, vous devrez alors contacter directement votre fournisseur d'accès.

Les Restos du Cœur



Le centre des Restos du Cœur de Leffrinckoucke, Bray-Dunes et Zuydcoote sera ouvert le matin pendant la campagne d'été aux dates suivantes :

9 et 23 mai - 6 et 20 juin - 4 et 18 juillet - 1^{er} et 29 août
12 et 26 septembre - 10 et 24 octobre

Quêtes sur la voie publique : calendrier

- Campagne de l'œuvre Nationale du Bleu et de France organisée par « Œuvre Nationale du Bleu et de France » du 2 mai au 8 mai. **Collecte tous les jours.**

- Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie) du 13 mai au 19 mai 2019. **Collecte tous les jours.**

- Journées nationales de la Croix Rouge Française du 18 mai au 26 mai. **Collecte tous les jours.**

- Semaine nationale de la famille organisée par Union Nationale des Associations Familiales (U.N.A.F) du 20 mai au 26 mai. **Collecte les 25 et 26 mai.**

- Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes organisée par U.F.C.V du lundi 20 mai au dimanche 2 juin. **Collecte les 1^{er} et 2 juin.**

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet). Les déchetteries sont ouvertes :

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Dimanches et jours fériés : 8h30-12h. Fermeture le 1^{er} mai. Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue
Mercredi : verte les 4, 15 et 29 mai

En raison du 1^{er} mai, le ramassage des déchets verts habituellement collectés le mercredi, sera rattrapé le samedi 4 mai à partir de 6h pour les collectes de matinée et 17h pour les collectes de soirée.

Rappel des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03 28 24 45 41 (12€ la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Accueils de loisirs

du lundi 8 juillet au vendredi 23 août

Age : De 3 ans à 14 ans (enfants nés de 2005 à 2016 inclus)

Lieu : Ecole maternelle pour les 3-6 ans (Centre maternel)

Espace « Robert Merle » pour les 6-14 ans (Centre primaire)

Horaires : de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30) avec **une interruption de 12 h à 13 h 30** pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Permanences organisées en Mairie les :

- mercredis 15 et 22 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedis 18 et 25 mai de 9 h à 12 h

Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs de Juillet et Août 2019 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Mme le Maire.

Joindre : la copie du diplôme du BAFA, un Rib, la copie du carnet de vaccinations et un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

La date limite est fixée au samedi 25 mai, dernier délai.

Quotient-Familial	1 ENFANT		2 ENFANTS		3 ENFANTS		4 ENFANTS ET +	
	Semaine 5 jours	4 jours 13/8 au 17/08	Semaine 5 jours	4 jours 13/8 au 17/08	Semaine 5 jours	4 jours 13/8 au 17/08	Semaine 5 jours	4 jours 13/8 au 17/08
< 300	7.65 €	6.10 €	14.55 €	11.65 €	20.90 €	16.75 €	27.05 €	21.60 €
301 à 500	10.45 €	8.35 €	20.15 €	16.10 €	28.80 €	23.05 €	37.50 €	30.00 €
501 à 700	14.30 €	11.40 €	27.55 €	22.05 €	40.30 €	32.25 €	52.55 €	42.00 €
701 à 1000	19.90 €	15.90 €	37.00 €	29.60 €	54.30 €	43.45 €	70.90 €	56.70 €
> 1000	23.70 €	18.95 €	43.10 €	34.50 €	61.70 €	49.35 €	80.35 €	64.25 €

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 7.60 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS)

1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant

FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant



Elections Européennes

Permettent d'élire pour 5 ans les 79 représentants français au Parlement européen.

Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h
Espace Robert Merle

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.



Vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit

Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ? Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections européennes du dimanche 26 mai 2019 ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le nouveau service en ligne disponible sur Service Public.fr

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13275>

Pour pouvoir voter par procuration aux élections, vous devez accomplir différentes formalités



Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou serez absent de votre domicile le jour des élections européennes, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration (policier ou gendarme) se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Elle peut être faite sur le formulaire de demande de vote par procuration (cerfa 14952*01) disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <https://service-public.fr>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur, puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

La présence du mandataire n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration.

Arrêtés municipaux pour manifestations

• M 16/2019 : 31^{èmes} Boucles Zuydcootoises, organisées par l'association « Cap sur la Forme », le samedi 25 mai à partir de 16h

Mesures : Art 1 - La circulation sera interdite le Samedi 25 mai au passage de la course sur la voie communale, dite des Dunes.

Art 2 - L'accès au camping de l'Estran sera interdit pendant la course.

Art 3 - La circulation sera perturbée pendant la course et sera régulée par les cibistes positionnés à l'angle du chemin des Dunes et du bd Vancauwenberghe et à l'angle du bd Vancauwenberghe et de l'allée du Docteur Jeanne Nigoul.

Art 4 - Le stationnement sera interdit (sauf réservé) du vendredi 24 mai dès 18 heures au samedi 25 mai à 20 h sur toutes les voies :

Rue des Dunes (du passage à niveau à la rue de Valenciennes), Voie communale, dite des Dunes, Allée du Docteur Jeanne Nigoul, Rue du Sémaphore (parking de L'espace Robert Merle, parking réservé aux bus, devant le camping de l'Estran

Art 5 - L'association organisatrice "Cap sur la Forme" assurera la sécurité de l'épreuve en plaçant en nombre suffisant des commissaires de course.

.....

• M 17/2019 : Festival d'Archéologie organisé par « le Courtil des Simples » à la salle des sports le samedi 11 mai de 14h à 18h

Mesures : Art. 1 - Le parking entre la salle des Sports et le camping de l'Estran ne sera pas accessible le samedi 11 Mai de 8h à 19h.

Le stationnement sera interdit à tout Véhicule.

.....

• M 19/2019 : Travaux d'aménagement de places de stationnement, rue André Gide du 23 avril au 10 mai

Mesures : Art. 1 - La circulation sera perturbée à proximité du chantier au droit des travaux, rue André Gide aux véhicules légers et aux poids lourds sur la période concernée.



Découverte d'un soldat français

2018



Photo L. Decorte

Vers la mi-juin 2018, une dame belge francophone habituée de la plage de Zuydcoote, se promène à marée remontante, lorsqu'elle remarque dans un banc de tourbe (accumulation de matière organique), nouvellement apparu, ce qu'elle pense être un morceau de bois de fusil... mais ce sont bien des ossements qu'elle vient de découvrir.

La gendarmerie de Ghyvelde avertie, les ossements sont prélevés : deux fémurs, deux tibias, un péroné, une mâchoire inférieure et le crâne bien conservé. Le tout est envoyé à un laboratoire parisien sur ordre du Parquet.

Le 17 septembre le laboratoire rend son verdict : il s'agit d'un homme âgé d'entre 20 et 40 ans, mesurant environ 1m74 à 1m77 ; sa mort remonterait à plusieurs dizaines d'années. Le Parquet a classé le dossier sans suite et les ossements ont été restitués à la commune le 5 octobre. Cette histoire aurait pu en rester là et les ossements placés dans la fosse commune mais la commune a eu connaissance d'une photo attestant que des tombes temporaires avaient été creusées à l'endroit même où les ossements ont été trouvés, et ce, grâce à la présence de l'épave du Crested Eagle permettant une échelle de distance et de marquer la position.

Nous sommes entre le 26 et le 4 juin 1940, durant l'Opération Dynamo.

En effet comme on peut le lire dans le livre « Zuydcoote autrefois, aujourd'hui » de l'abbé Bondueaux, édition 1942, en février 1941 « 74 corps éparpillés sur le territoire de la commune furent exhumés, mis en cercueil, et groupés au cimetière militaire n°2. Parmi ceux-là, 40 inconnus ». On peut penser qu'un des soldats ait été oublié au moment de l'exhumation des corps de la plage en février 1941.

Les tombes sur le haut de plage étaient matérialisées par la présence de casques français posés sur les crosses de fusils plantés dans le sable. Les mois passant, il ne devait plus y avoir beaucoup de fusils en place face aux éléments, le vent notamment.

Soixante dix huit ans plus tard, l'érosion progressive de la plage depuis plusieurs années a fait réapparaître ces os ; la pratique de la détection a fait disparaître toutes traces d'effets et de matériels militaires. Pour la commune, ces ossements font partie de notre histoire et il n'est pas juste de les déposer dans la fosse commune.

L'ONAC, l'Office National des Anciens Combattants a été contacté par la section des Anciens Combattants de la

commune ; un dossier a été envoyé afin que cette personne soit reconnue comme soldat « Mort pour la France » et qu'il soit enterré avec ses camarades au cimetière militaire de Zuydcoote.

Les similitudes avec l'Opération Dynamo sont nombreuses et bien que son identité ne soit jamais connue, il pourrait rejoindre les 223 autres soldats inconnus sur les 918 tombes présentes. Au mois de février 2019 c'est chose faite, l'homme est reconnu soldat inconnu de mai-juin 1940, il a été inhumé au cimetière militaire de Zuydcoote début mars à l'emplacement d'une tombe désaffectée. Les démarches ont été rapides car il n'y a pas de possibilités d'identifier la victime. Une recherche ADN n'est possible que si on peut la comparer avec d'autres personnes mais pour ce cas il faudrait l'ADN de toutes les familles qui ont eu un membre de leur famille dont le corps n'a pas été retrouvé en juin 1940, ce qui représente des centaines de personnes.

Une cérémonie sera organisée le 2 juin 2019 à 11h au cimetière national de Zuydcoote pour rendre hommage à ce soldat retrouvé sur notre plage 78 ans après son décès.